



Réseau **Santé** Wallon

Le **Réseau Santé Wallon** dispose des services d'un médiateur indépendant en cas de problème ou de litige : mediateur@rsw.be
Tél. 04 370 74 08

Tous les hôpitaux wallons participent au Réseau Santé Wallon en collaboration avec les médecins généralistes réunis au sein du Forum des Associations de Généralistes. Le Réseau Santé Wallon est financé par le SPF Santé publique et la SPW Santé.



Réseau **Santé** Wallon

Conditions d'inscriptions

L'inscription est **gratuite**. Elle peut se faire :

- ▣ par le biais des services administratifs de l'hôpital
- ▣ par le biais de votre médecin généraliste
- ▣ par le service administratif de la Fratem info@rsw.be · tél 04 224 86 17
- ▣ par le biais du site Internet rsw.be



Réseau **Santé** Wallon

La médecine évolue Vous avez un rôle à jouer

Aujourd'hui, devenez **acteur** de votre santé
Adhérez **gratuitement** au Réseau Santé Wallon

- ▣ **échanges simplifiés** de vos documents médicaux informatisés
- ▣ **entre vos médecins**
- ▣ sécurité et confidentialité optimales



La médecine évolue

Désormais, la collaboration entre les médecins passe aussi par les réseaux informatiques. Le patient a un rôle important à jouer. Aujourd'hui, devenez acteur de votre santé et adhérez **gratuitement** au **Réseau Santé Wallon**.

Le Réseau Santé Wallon permet un échange de documents médicaux informatisés (résultats d'examens, rapports médicaux, courriers, etc.) entre les médecins qui sont amenés à vous soigner.

Quelques exemples :

- vous rentrez chez vous après une hospitalisation
- vous êtes victime d'un accident
- vous consultez différents médecins

Tous les médecins qui interviennent dans ces situations pourront avoir accès aux informations qui vous concernent, ce qui facilitera votre prise en charge.

Un système sécurisé dont vous avez la clé

Le Réseau Santé Wallon constitue une plate-forme de consultation électronique hautement sécurisée. L'accès aux documents médicaux qui vous concernent est réservé exclusivement aux médecins qui vous prennent en charge, et uniquement dans le cadre de la continuité des soins.

En tant que patient, vous restez maître du jeu dans ces échanges de documents:

- vous limitez l'accès au(x) médecin(s) de votre choix
- vous avez le droit de savoir qui a consulté vos documents
- vous accédez à la liste des documents qui vous concernent et vous pouvez en filtrer l'accès
- vous pouvez vous désinscrire à tout moment

Les documents médicaux ne sont pas centralisés dans une banque de données, mais restent stockés dans les systèmes des hôpitaux, laboratoires et polycliniques qui les ont produits.

Garanties

Les accès aux documents médicaux sont interdits en dehors du contexte de soins (médecins des assurances, mutuelles, employeurs, etc.)

Le système mémorise les échanges et les accès aux documents médicaux.

Le Réseau Santé Wallon respecte la loi sur les droits des patients et la loi relative à la protection de la vie privée.

Il a obtenu l'autorisation du Conseil national de l'Ordre des médecins et de la Commission de la vie privée.

Dans un souci de transparence, le Réseau Santé Wallon est audité par un comité de surveillance indépendant.

